



Etat des lieux de sortie non signé par l'agence

Par **lilial**, le **09/07/2014 à 13:48**

Je repose ma question :
L'état des lieux de sortie n'a pas été signé par l'agence immobilière, ce document est-il valable juridiquement?
Merci

Par **Lag0**, le **09/07/2014 à 14:13**

Bonjour,
Vous avez déjà posé cette question ici : http://www.experatoo.com/locataires-locations/etat-lieux-sortie-signé_128744_1.htm
En plus, dans ce nouveau message, vous occulrez une partie du contexte.
Merci de rester sur l'autre discussion, il est contraire aux règles du forum de poster plusieurs fois la même question.